



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 6 du mois de mars à 11h00**

**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE**, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : le 28 février 2024

**Présents** : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, M. Guy ATLE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme Danielle COMBES

**Absents ayant donné un pouvoir** : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Louis GIBIER), Mme Martine POMARE (pouvoir donné à Mme Christianne COGNEE)

**Absents** : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

**Désignée secrétaire de séance** : Mme Christianne COGNEE

**DEL2024-001 : Marchés publics : commission d'appel d'offres – désignation des membres**

La commission d'appel d'offres (CAO) est l'organe chargé pour les collectivités et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'outre le Président du CCAS, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil d'Administration en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

#### Membres titulaires :

Sont candidats en tant que titulaires :

Liste unique : Catherine COESLIER, Sylvie GUEGUEN, Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :	14	3	-	3

Proclame élus les membres titulaires suivants

- Catherine COESLIER
- Sylvie GUEGUEN
- Jean-Maurice FOUASSON

#### Membres suppléants :

Sont candidats en tant que suppléants :

Liste unique : Christianne COGNEE, Guy ATLE, Colette GROIZARD

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :	14	3	-	3

Proclame élus les membres suppléants suivants

- **Christianne COGNEE**
- **Guy ATLE**
- **Colette GROIZARD**

DELIBERATION PUBLIEE  
LE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme,  
En Mairie, le *18/03/24*.

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance  
Christianne COGNEE

